

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°13-2023-158

PUBLIÉ LE 12 JUILLET 2023

Sommaire

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône /

13-2023-07-11-00005 - Arrêté portant subdélégation de signature en matières budgétaire et financière au sein de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône pris en application de l'arrêté préfectoral n° 13-2023-07-03-00011 du 03/07/2023 (6 pages)

Page 3

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2023-07-11-00005

Arrêté portant subdélégation de signature en matières budgétaire et financière au sein de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône pris en application de l arrêté préfectoral n° 13-2023-07-03-00011 du 03/07/2023





Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du Rhône

Arrêté portant subdélégation de signature en matières budgétaire et financière au sein de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône pris en application de l'arrêté préfectoral n° 13-2023-07-03-00011 du 03/07/2023

Le directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 01-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, article 84 ;

Vu le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique ;

Vu le décret n° 2010-1295 du 28 octobre 2010 modifiant le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police ;

Vu le décret n° 2010-1298 du 28 octobre 2010 portant attribution de produits au budget du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2014-134 du 17 février 2014 relatif à l'organisation des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône et aux attributions du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2022-1173 du 24 août 2022 relatif aux compétences du préfet de police et à celles du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2022-1174 du 24 août 2022 pris pour la mise en œuvre des compétences du préfet de police et celles du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2022-1175 du 24 août 2022 relatif à l' organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône, ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 28 octobre 2010 portant application de l'article 2 du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et de l'article 1^{er} du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté conjoint du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et du ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2023 du ministre de l' intérieur portant nomination de M Cédric ESSON, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, commissaire central de Marseille ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2023-07-03-00011 du 3 juillet 2023 donnant délégation de signature à M Cédric ESSON, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, en matières budgétaire et financière ;

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 8 novembre 2010 relative à la facturation de certains services d'ordre ;

Vu la circulaire du 29 décembre 2016 relative à la modernisation du cadre de gestion des crédits hors titre 2 du programme 176;

Vu l'instruction du directeur général de la police nationale du 28 décembre 2015 relative à l'organisation des services territoriaux de la direction centrale de la sécurité publique ;

Vu la note de service n°06 du 18 février 2021 relative à l'organisation et au fonctionnement des directions zonales de la sécurité publique (DZSP) ;

Vu la décision du 19 janvier 2017 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme 0176 Police Nationale ;

Vu la convention de gestion fixant les obligations réciproques entre le délégant et le délégataire ;

ARRÊTE

Article 1er

En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°13-2023-07-03-00011 du 3 juillet 2023 portant délégation de signature en matières budgétaire et financière de la préfète de police des Bouches-du-Rhône à M.Cédric ESSON, inspecteur général, directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, subdélégation de signature est donnée à M Christophe ALLAIN, inspecteur général, directeur zonal de la police nationale sud sur le centre de coût de la DZPN Sud (PN50011013) et sur le centre de coût de la DZSP Sud (PN56100013), Mme Audrey BORGO, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outremer, cheffe du service zonal de gestion opérationnelle de la direction zonale de la sécurité publique sud, à l'effet de signer dans le cadre de l'exécution des budgets du BOP zonal n° 7, mission sécurité, programme police nationale 176, l'ensemble des actes et engagements juridiques tels que définis à l'article 1 er de l'arrêté précité, dans la limite de leurs attributions.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey BORGO, la subdélégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par M. Albert WANAXAENG, ingénieur des services techniques, chef du bureau de la logistique du service zonal de gestion opérationnelle de la direction zonale de la sécurité publique Sud, dans la limite de ses attributions et Mme Martine GALZI, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des finances et de la comptabilité du service zonal de gestion opérationnelle de la direction zonale de la sécurité publique Sud, dans la limite de ses attributions.

Article 3

Dans le cadre de l'exécution du programme 176, subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires budgétaires de la DDSP13 dont la liste est jointe en annexe 1 du présent arrêté, afin de saisir les demandes d'achat dans CHORUS formulaire, de les valider, de constater le service fait et d'envoyer via l'onglet nouvelle communication de CHORUS formulaire les ordres à payer.

Autorisation est donnée aux agents de la DDSP13 détenteurs d'une carte achat de niveau 1, 1 Bis et/ou de niveau 3 d'effectuer des achats et d'attester du service fait, en respectant le plafond par achat qui leur est alloué, et selon la liste jointe en annexe 2 du présent arrêté.

Le détenteur de la carte achat de niveau 1 et/ou 1bis n'est pas autorisé à :

- réaliser des achats auprès de fournisseurs titulaires de marchés publics,
- déroger à la règle des marchés publics, en achetant des fournitures ou services faisant l'objet d'un marché à un fournisseur autre que le titulaire du marché (exemple : achat de fournitures de bureau en grande surface ou sur des sites commerciaux).

Subdélégation est donnée à Mme GALZI Martine, cheffe du bureau des finances et de la comptabilité, à son adjointe Mme EGIZIANO Agnès et à M RONFLE David, gestionnaire budgétaire à l'effet de valider les états de frais dans CHORUS DT, en qualité de gestionnaires valideurs.

Article 4

Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 5

La cheffe du service zonal de gestion opérationnelle de la direction zonale de la sécurité publique Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la préfecture de police des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 11 juillet 2023

Le directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône

original signé

M. Cédric ESSON

ANNEXE 1

Liste de gestionnaires / valideurs CHORUS FORMULAIRE BOP Zonal

DDSP 13

Nom	Prénom	saisie	validation
GALZI	MARTINE	0	0
EGIZIANO	AGNES	0	0
RONFLE	DAVID	0	0
GONCALVES	MARINA	0	0
UNSAL	CELINE	0	0

TITULAIRES CARTES ACHAT DDSP13 NIVEAU 1

Nom du titulaire	Prénom du titulaire	Profil carte
ALLAIN	CHRISTOPHE	NIVEAU 1 - Frais de représentation
BATISTONI	THIERRY	NIVEAU 1 - Frais de représentation
BRUGERE	DAVID	NIVEAU 1 - Frais de représentation
BRUNONI	STEPHANE	NIVEAU 1 - Frais de représentation
DI PIETRANTONIO	JOSEPH	NIVEAU 1 - Frais de représentation
DOUCE	STEPHANE	NIVEAU 1 - Frais de représentation
ESSON	CEDRIC	NIVEAU 1 - Frais de représentation
FONTAINE	BEATRICE	NIVEAU 1 - Frais de représentation
GUASTALLI	MARION	NIVEAU 1 - Frais de représentation
LAUTARD	SEBASTIEN	NIVEAU 1 - Frais de représentation
LENZI	CATHERINE	NIVEAU 1 - Frais de représentation
LONGUET	PATRICK	NIVEAU 1 - Frais de représentation
MALET	OLIVIER	NIVEAU 1 - Frais de représentation
MICHEL	OLIVIER	NIVEAU 1 - Frais de représentation
MUNINGER	CHARLOTTE	NIVEAU 1 - Frais de représentation
PARAVISINI	KARINE	NIVEAU 1 - Frais de représentation
PERES	RONAN	NIVEAU 1 - Frais de représentation
PICHARD	JEAN PAUL	NIVEAU 1 - Frais de représentation
PIERRAT	ERIC	NIVEAU 1 - Frais de représentation
TOULOUSE	FRANCOIS	NIVEAU 1 - Frais de représentation
TOURNEMIRE	SARAH	NIVEAU 1 - Frais de représentation
VARGAS	FREDERIC	NIVEAU 1 - Frais de représentation
WILLIAMS	BONILIA	NIVEAU 1 - Frais de représentation
WANAXAENG	ALBERT	NIVEAU 1 - Frais de représentation
XUEREF	LAETITIA	NIVEAU 1 - Frais de représentation

TITULAIRES DDSP13 - CARTES ACHAT NIVEAU 1 BIS

Nom du titulaire	Prénom du titulaire	Profil carte
ALLAIN	CHRISTOPHE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
BATISTONI	THIERRY	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
BESSE	JEROME	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
BIANCHI	PHILIPPE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
BOUET	GREGORY	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
BRUGERE	DAVID	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
BRUNONI	STEPHANE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
CLERMIN	FLORENCE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
DEDIEU	MARC	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
DI PIETRANTONIO	JOSEPH	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
DOUCE	STEPHANE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
ESSON	CEDRIC	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
FONTAINE	BEATRICE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
GUASTALLI	MARION	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
LANGLET	JEAN-PHILIPPE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
LAURENCOT	ANGELINE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
LAUTARD	SEBASTIEN	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
LECCESE	LAURENT	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
LEHOUX	SEVERINE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
LENZI	CATHERINE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
LONGUET	PATRICK	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
MALET	OLIVIER	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
MAQUIGNON	DELPHINE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
MAURE	PATRICE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
MAURIN	LAURENT	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
MICHEL	OLIVIER	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
MONTIEL	FRANCOIS	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
MUNINGER	CHARLOTTE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
PARAVISINI	KARINE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
PERES	RONAN	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
PICHARD	JEAN PAUL	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
PIERRAT	ERIC	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
RODRIGUEZ	ERIC	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
TOULOUSE	FRANCOIS	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
TOURNEMIRE	SARAH	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
TRIOLO	STEPHANE	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
VARGAS	FREDERIC	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
WANAXAENG	ALBERT	DDSP13 - NIVEAU 1Bis
WILLIAMS	BONILIA	DDSP13 - NIVEAU 1Bis

TITULAIRES DDSP13 - CARTES ACHAT NIVEAU 3				
EGIZIANO	AGNES	DDSP13 - NIVEAU 3		
GALZI	MARTINE	DDSP13 - NIVEAU 3		